

**Délibération portant approbation des modalités de recrutement et des critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2024 - 2025**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

**Sur proposition de la Directrice de l'Ensib et de la directrice des études et des stages.**

Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2024 - 2025**, annexés à la présente délibération.

**Vote :**

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 15  
Votes exprimés : 22  
Dont :  
Pour : 22  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

La Directrice

M. Marc BERGÈRE



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



## **Délibération fixant les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master**

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les modalités de recrutement et les critères d'examen de dossier ci-après pour l'année universitaire 2024-2025 :

### **Master 1 « Sciences de l'information et des bibliothèques »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Sciences de l'information et des bibliothèques » s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission.

#### **Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

### **Master 1 « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission présidée par la responsable du parcours de l'Université Lumière Lyon 2 et composée des responsables du parcours pour Lyon 2, Lyon 3, l'ENS Lyon et l'Enssib.

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques » est conditionnée par :

- Soit l'admission préalable à l'Enssib de l'étudiant ou de l'étudiante en première année du master « Sciences de l'information et des bibliothèques » ou en première année du master « Histoire – Civilisations – Patrimoine » (voir les critères propres à chacune de ces mentions).
- Soit le fait d'être titulaire d'un diplôme de master antérieur.

**Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- Le niveau académique
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

**Master 1 « Histoire, civilisations, patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »**

L'admission à l'Ensib en première année de master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission.

**Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :**

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- Un bon niveau d'anglais attesté par la validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence ou un niveau équivalent à B1
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français C1 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

**Approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023.**